

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

- - - -

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

- - -

OBJET

N° 2024R102

**Occupation du Domaine
Public Communal**

**Installation d'un food truck
« CESIZEN »**

**Complexe multisport
Salvatore Mazzeo**

29 juin 2024

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l2125-1

Vu l'arrêté municipal n°2023R61 portant réglementation des autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour exploitation commerciale.

Vu la demande du pétitionnaire, Madame Céline CARDOSO JORE demeurant au 124 chemin de la Ravoire, 74 490 Saint Joire pour l'installation d'un Food truck «CESIZEN», en date du 02 mai 2024,

Vu les tarifs municipaux en vigueur,

Considérant l'évènement des 100 ans de l'association Football Club Gaillard du 29 juin 2024, association à but non lucratif,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 49 m² au droit de commerce « CESIZEN » en vue d'installer un Food Truck.

ARTICLE 2 – La présente autorisation est valable que pour la journée du samedi 29 juin 2024 au Complexe Multi Sport Salvatore Mazzeo.

ARTICLE 3 – Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme forfaitaire de 1.00€ (un euro).

ARTICLE 4 – La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation d'installation de terrasse sur le domaine public communal.

ARTICLE 5 – Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service espaces publics communal pour procéder à un constat préalable à l'installation de la terrasse et à sa restitution.

ARTICLE 6 – Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire,
- au service des finances, espaces publics, voirie de la commune,
- à la police municipale
- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN -GENEVOIS,

*Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :*

*- de réception en sous-
préfecture le :*

- de sa publication le :

04/06/2024

- de sa notification le :

FAIT à GAILLARD, le 3 juin 2024

Le Maire,
Antoine BLOUIN

